



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel**  
**et des relations sociales**  
**Bureau de l'action sanitaire et sociale**  
78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

suivi par :  
Paul DURAND - Tél. : 01.49.55.53.27  
Térésa DEKERCK - Tél. : 01.49.55.60.33  
Fax : 01.49.55.41.81

**NOTE DE SERVICE**  
**SG/SRH/SDDPRS/N2010-1085**  
**Date: 14 avril 2010**

Date de mise en application : **immédiate**

Date limite de réponse : **31 mai 2010**

📄 Nombre d'annexes : 4

**Objet : Activités des comités et commissions d'hygiène et de sécurité : bilan pour 2008 et rapport pour 2009**

**Mots-clés :** bilans – comités – hygiène - sécurité

**Destinataires**

**Pour exécution :**

Administration centrale  
Services déconcentrés  
Établissements publics d'enseignement agricole

**Pour information :**

Syndicats  
ACMO et ASP  
Inspecteurs hygiène et sécurité  
DR Formco/GRAF  
Médecins de prévention

## 1 - Bilan d'activité des CHS et C(o)HS pour l'année 2009

Comme chaque année, il est demandé aux comités et commissions d'hygiène et de sécurité de renseigner leur bilan d'activité selon les modèles joints en annexe :

- **annexe 1** : bilan d'activité des comités et commissions d'hygiène et de sécurité (hors CHS régionaux) ;
- **annexe 2** : bilan d'activité des comités d'hygiène et de sécurité régionaux.

Ces documents ont été modifiés par rapport à l'année 2008 afin d'intégrer notamment :

- un point sur l'usage fait sur le terrain des guides mis à la disposition des structures suite aux travaux menés dans le cadre du CHS ministériel ;
- les éléments demandés par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en vue d'établir un bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention.

**Je vous rappelle que ce bilan concerne uniquement les personnels à l'exclusion des élèves et étudiants de l'enseignement agricole.**

Les bilans dûment complétés (à raison d'un exemplaire par comité ou commission d'hygiène et de sécurité) doivent impérativement parvenir au secrétariat du CHSM ([paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr)) **pour le 31 mai 2010 au plus tard** afin de permettre une présentation synthétique en réunion plénière du CHSM le 23 juin 2010.

Comme les années précédentes, ce document a été établi au format *excel* afin de faciliter la saisie des données au plan local et d'automatiser leur agrégation au niveau national.

Chaque CHS et C(o)HS doit renseigner directement le fichier *excel*, téléchargeable sur le site internet ASSPERA ([www.asspera.agriculture.gouv.fr](http://www.asspera.agriculture.gouv.fr)), selon la méthodologie décrite dans la fiche jointe en **annexe n° 3**.

**J'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité de retourner ce document qui a également pour objectif de valoriser l'activité des CHS dont le rôle est essentiel pour le développement de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail des agents du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP).**

## 2 - Synthèse des bilans d'activités des CHS et C(o)HS pour 2008

La synthèse nationale des bilans d'activités de l'année 2008, jointe en annexe 4, a été présentée au CHSM le 21 septembre 2009. Cette synthèse, réalisée sur la base de 156 réponses pour 337 attendues, soit 46 % (en augmentation par rapport à 2007 : 34 %), fait apparaître les éléments suivants :

- **sur la tenue des réunions**, on observe une baisse du nombre moyen de réunions des CHS départementaux (2,07 réunions par CHSD en 2007, 1,6 en 2008) qui peut s'expliquer par la réforme des services suite à la création des DDEA. Le nombre moyen de réunions augmente dans le secteur de l'enseignement supérieur bien que certains établissements aient connu en 2008 d'importantes réorganisations (2,22 réunions en 2007, 2,30 en 2008). Le nombre moyen de réunions tous CHS confondus est en baisse relative (1,97 en 2007, 1,72 en 2008) et reste proche des 2 réunions obligatoires.
- **sur les thèmes abordés en CHS**, on constate :
  - une certaine stabilité en ce qui concerne les visites de sites, les initiatives du CHS en matière d'information et de prévention, la prévention du risque routier, les risques majeurs, l'évaluation des risques professionnels, le risque amiante, la médecine de prévention ;
  - une baisse par rapport à 2007 de l'examen des questions relatives liées au tabagisme (63 % en 2008, contre 83 % en 2007) ;
  - une légère augmentation de l'examen des questions liées au risque alcool (49 % en 2008 pour 46 % en 2007) et une augmentation sensible de l'examen des risques psychosociaux (62 % en 2008 contre 40 % en 2007). Les formations à la gestion du stress sont aussi en nette progression.
- **en ce qui concerne la sécurité**, des progrès significatifs sont enregistrés en matière d'affichage des consignes de sécurité (88 % en 2008, contre 58 % en 2007), de réalisation d'exercices d'évacuation (1,43 de moyenne pour 2007, 2,8 pour 2008) sauf pour les services déconcentrés où le nombre est en baisse (1,57 de moyenne dans les CHSD pour 2007, et 1,1 seulement pour 2008). D'une manière générale, le nombre de secouristes et de moniteurs de secourisme augmente (essentiellement dans le secteur de l'enseignement).
- **sur la formation**, on enregistre une nette progression des formations dans les domaines du secourisme (recyclages), de l'habilitation électrique, «gestes et postures» (en particulier dans le secteur de l'enseignement technique) ainsi que le risque routier (surtout dans le secteur de l'enseignement supérieur : 71 en 2008, 18 en 2007) mais une nette baisse de ces formations dans les services déconcentrés (227 agents formés en 2008, contre 303 en 2007).

Les travaux du CHSM ont conduit à l'élaboration de guides destinés aux différents services du MAAP (administration centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement) et aux acteurs chargés de la prévention (membres des CHS, agents chargés de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité, inspecteurs hygiène et sécurité, assistants de service social...) sur les thématiques suivantes :

- sécurité des agents chargés de l'accueil et du contrôle ;
- hygiène, sécurité, prévention et conditions de travail dans les abattoirs ;
- prévention des risques liés à l'alcool ;
- prévention des risques liés au tabac ;
- prévention et traitement des situations de stress et de harcèlement ;
- insertion professionnelle des agents handicapés ;
- congés maladies, accidents du travail et maladies professionnelles (droits et procédures) ;
- prévention et traitement des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- prévention des risques liés aux drogues et addictions diverses.

Ces guides, diffusés sous forme de notes de service, doivent être inscrits à l'ordre du jour des C(o)HS afin qu'un travail de réflexion et d'appropriation soit mené par chaque structure en associant l'ensemble de la communauté de travail.

Les démarches innovantes pourront être encouragées financièrement par la procédure "crédits" du CHSM et valorisées au travers de "CHS-Info".

Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales

Michel LEVEQUE



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

## **Comité d'hygiène et de sécurité ministériel**

**BILAN d'ACTIVITE**  
**DES COMITES ET COMMISSIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE**  
**(hors CHS REGIONAUX)**  
**Année civile 2009**

**Ce questionnaire concerne uniquement les personnels à l'exclusion des élèves et étudiants de l'enseignement agricole**

Champ d'activité du CHS (un imprimé par CHS)\*

Numéro du département :

Nom et qualité du président :

Information/contact :

Adresse :

Téléphone :

**Le présent bilan d'activité, une fois complété, doit être présenté au comité ou à la commission d'hygiène et de sécurité**

Date de la présentation au CHS :

**Document à adresser impérativement avant le 31 mai 2010**  
 au secrétariat du CHS ministériel ([paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr))

Les articles cités ci-après font référence au décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique.

(\*) Dans le présent document, l'abréviation "CHS" désigne indistinctement les comités ou commissions d'hygiène et de sécurité

# FONCTIONNEMENT (année civile 2009)

Les membres du CHS ont-ils été formés ?

Module de formation	Nombre d'agents formés	Année de la formation
Formation initiale		
Prévenir les AT-MP par la méthode de l'arbre des causes		
L'établissement du document unique (DU)		
L'établissement du programme de prévention		

Nombre de réunions plénières :

Nombre de réunions techniques informelles :

Nombre de sites relevant de la compétence du CHS :

Nombre d'ACMO relevant du CHS (en fonction à la date du 31/12/2009) :

Chaque ACMO s'est-il vu attribuer une lettre de mission ?

Nombre d'ACMO disposant d'un temps de décharge :

Temps de décharge	Nombre d'ACMO
Temps plein	
Temps partiel > à 50 %	
Temps partiel < à 50 %	

Existe-t-il au moins un registre hygiène et sécurité par site ?

Un relevé des remarques contenues dans les registres hygiène et sécurité a-t-il été présenté au CHS ?

Nombre de registres de danger grave et imminent (art. 5.8) :

Le CHS a-t-il été saisi d'une procédure de droit de retrait ?

Si oui, merci de préciser le nombre de saisines

Le CHS a-t-il saisi l'inspection du travail ?

Si oui, merci de préciser le nombre de saisines

Nombre de visites de sites effectuées par le CHS :



# LA PREVENTION MEDICALE

## Suivi médical des agents

Quel est le dispositif mis en place en 2009 pour la surveillance médicale des agents affectés dans votre structure ?

Convention avec la MSA  Contrat avec le médecin de prévention du MEEDDM

Autres organismes(1)  Aucun dispositif mis en place

(1) préfecture, centre hospitalier, services interentreprises, médecin privé...

Si aucun dispositif n'a pu être mis en place, merci d'en préciser les raisons ci-après :

Les agents de la structure ont-ils bénéficié d'une surveillance médicale en 2009 ?

Nombre d'agents					
soumis à la visite médicale annuelle	ayant réellement fait l'objet d'une visite médicale annuelle	soumis à la visite quinquennale	ayant réellement fait l'objet d'une visite médicale quinquennale	soumis à une visite médicale particulière	ayant réellement fait l'objet d'une visite médicale particulière
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le CHS a-t-il eu connaissance de la liste des agents soumis au suivi médical ?

## Activités de tiers temps du médecin de prévention

Le CHS a-t-il défini les axes prioritaires du médecin de prévention en matière de tiers temps parmi la liste des thèmes définis dans la note de service du 12.12.2006 (SG/SRH/SDDPRS/N2006-1303) ? Si oui, lesquels

Actions vis-à-vis du risque chimique

Actions vis-à-vis du risque biologique

Actions vis-à-vis des risques psychosociaux

Actions sur le risque bruit

Actions spécifiques en faveur de l'accueil des personnes handicapées

Autres (à préciser ci-dessous)

Le médecin de prévention a-t-il établi ou mis à jour, en liaison avec l'ACMO, la ou les fiches sur la ou lesquelles sont désignés les risques professionnels propres au service et les effectifs d'agents exposés à ces risques (article 15-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982)

Le médecin de prévention a-t-il participé à une au moins des réunions plénières du CHS en 2009 ?

Le rapport écrit d'activité 2008 du médecin de prévention a-t-il été présenté en CHS en 2009 ?

## Données relatives à l'absentéisme pour maladie

Nombre d'agents en congés pour maladie (hors congés de maternité) en 2009 :

Congé maladie ordinaire < 15 jours  15 à 45 jours

Congé maladie ordinaire > 45 jours  > 6 mois

Congé longue maladie < 3 ans  = 3 ans

Congé longue durée = 3 ans  > 5 ans



# SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES

## Sécurité

Les consignes de sécurité sont-elles affichées et mises à jour sur chaque site ?

Nombre d'exercices d'évacuation en 2009, pour l'ensemble des sites :

## Secourisme

Nombre de secouristes formés et à jour de la formation :

Nombre de moniteurs de secourisme :

La structure dispose-t-elle d'un défibrillateur automatique externe ?

## Evaluation des risques professionnels

La déclaration d'intention de la direction a-t-elle été communiquée à tous les agents ?

Le groupe de pilotage a-t-il été constitué ?

Les groupes d'analyses ont-ils été constitués ?

La rédaction du "document unique" (analyse des postes de travail et de leur environnement) est-elle achevée pour l'ensemble des sites ?

Le "document unique" a-t-il été présenté devant le CTP compétent ?

Le programme annuel de prévention des risques professionnels en fonction du DU a-t-il été rédigé ?

Le "document unique" a-t-il été actualisé en 2009 ?

## Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Le CHS a-t-il examiné le guide de procédure en cas d'AT sur le lieu de travail

(note de service du 6.12.2007-SG/SRH/SDDPRS/N2007-1272 et DGER/SDEPC/N2007-2146) ?

Une cellule "accidents du travail" a-t-elle été constituée ?

Une enquête est-elle réalisée après chaque AT-MP ?

A la suite de ces enquêtes, des mesures de prévention ont-elles été prises ?

Nombre d'accidents du travail survenus au cours de l'année 2009

Nombre de maladies professionnelles déclarées au cours de l'année 2009

Le CHS a-t-il eu connaissance d'accidents du travail graves ? Si oui, combien ?

## Prévention du risque routier (application circulaire du Premier ministre du 7.03.2000)

Le recueil des données en matière d'accidents routiers (missions et trajets) a-t-il été effectué ?

L'analyse des données recueillies a-t-elle été réalisée ?

Le diagnostic au regard des données recueillies a-t-il été réalisé ?

Elaboration du plan de prévention du risque routier (PPRR) :

Des actions de formation ont-elles été envisagées dans le plan d'action ?

Un suivi du plan de prévention a-t-il été mis en place ?

## Prévention des risques majeurs

Le CHS a-t-il effectué une démarche auprès de la ou des communes afin de vérifier l'existence d'un risque majeur ?

Si certains sites sont situés dans une zone à risque, un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) a-t-il été établi ?

## Prévention des risques psycho-sociaux

Le CHS a-t-il examiné le guide élaboré par le CHSM sur le stress ?  
(note de service du 15.10.2008-SG/SRH/SDDPRS/N2008-1233)

Le guide a-t-il été porté à la connaissance des agens de la structure ?

Une cellule de veille et d'alerte a-t-elle été mise en place ?

Les risques psychosociaux ont-ils été transcrits dans le document unique ?

Une formation aux risques psychosociaux est-elle prévue pour :

les membres du CHS

les ACO

l'encadrement

Des indicateurs de risques psychosociaux ont-ils pu être identifiés ? Si oui, dans quels domaines ?

Conditions de travail (charge de travail, organisation et gestion des changements)

Environnement de travail

Relations de travail (conflits, harcèlement, violence)

Gestion du personnel (postes non pourvus, recours à des vacataires)

Durée annuelle du travail (nombre de congés pris dans l'année)

Des manifestations de risques psychosociaux ont-elles été constatées ? Si oui, de quelle nature ?

Stress chronique

Troubles du comportement

Absentéisme

Pathologies diagnostiquées et prises en charge

Situations graves (risques suicidaires)

Mouvements de personnels (turn-over)

Des actions de prévention ont-elles été mises en œuvre ? Si oui, dans quel secteur ?

Approches GRH (entretiens individuels, accueil des nouveaux arrivants, sensibilisation des personnels)

Approche médico sociale

Rôle des acteurs de la prévention (médecins, IHS, ACO)

Actions du CHS

Actions de communication

Actions administratives (notes, circulaires)

## Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Le CHS a-t-il examiné le guide élaborée par le CHSM sur les TMS ?  
(note de service du 01.12.2008-SG/SRH/SDDPRS/N2008-1265)

Le guide a-t-il été porté à la connaissance des agents de la structure ?

Une formation aux TMS est-elle prévue pour : les membres du CHS  
les ACO

Des maladies professionnelles TMS ont-elles été constatées ? Si oui de quel type ?

Affections péri articulaires causées par gestes et postures de travail - n° 57

Affections causées par chocs et vibrations (machines, outil) - n° 69

Lésions chroniques du ménisque - n° 79

Affections chroniques du rachis lombaire (par vibrations basses et moyennes fréquences)  
- n° 97

Affections chroniques du rachis lombaire (manutention de charges lourdes) - n° 98

Les principaux facteurs de risque des TMS ont-ils été identifiés ? Si oui, lesquels ?

Effort

Positions articulaires extrêmes

Répétitivité des gestes

Méthodes d'identification employées (questionnaire aux agents, étude de l'environnement et des postes de travail)

Les risques TMS ont-ils été transcrits dans le document unique ?

Des méthodes de prévention ont-elles été mises en œuvre ? Si oui de quel type ?

Travail sur l'ergonomie

Organisation

Rythmes de travail

# RISQUE AMIANTE

(décret modifié n° 96-97 du 7 février 1996 et décret n° 2006-761 du 30 juin 2006 codifié)

Cette fiche est à remplir uniquement si un risque amiante existe

## Respect des obligations essentielles pesant sur le propriétaire

### Recherche et recensement de la présence d'amiante

Patrimoine concerné (nombre total d'immeubles) :

Nombre d'immeubles inventoriés :

Nombre d'immeubles comportant de l'amiante :

Nombre de dossiers techniques amiante (DTA) réalisés (1) :

### Traitement du risque amiante

Un rapport présentant le diagnostic (évaluation des risques) est-il remis au propriétaire ?

partiellement

Des travaux de désamiantage ont-ils été réalisés ?

% travaux réalisés

(1) Le propriétaire d'un immeuble d'habitation dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, doit constituer un dossier technique amiante rassemblant l'ensemble des informations sur la présence d'amiante et décrivant les procédures générales de sécurité à respecter à l'égard des matériaux et produits amiantés.

## Respect des obligations fixées pour la protection des agents exposés au risque amiante

### Fiches d'exposition destinées à l'information des agents

Existe-t-il des fiches d'exposition ?

Une liste des agents employés avec niveaux de l'exposition à l'inhalation de poussières d'amiante et durée d'exposition est-elle dressée ?

La formation des agents au risque amiante est-elle réalisée ?

L'information des agents au risque amiante est-elle réalisée ?

Une fiche d'exposition est-elle établie au moment de la cessation définitive de fonctions ?

Cette fiche est-elle remise à tous les agents concernés ?

L'information individuelle des agents retraités est-elle réalisée ?

L'exposition à l'amiante est-elle inscrite au dossier médical des agents ?

Un suivi médical post-professionnel est-il proposé aux agents ayant été exposés à l'amiante ?

Le suivi médical comprend-il les cas d'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (art. R.4411-3 à 6 du code du travail) ?

Effectif global des bénéficiaires de ce suivi au 31 décembre 2009 :

Coût annuel global :

La structure a-t-elle recours à des centres médicaux conventionnés pour assurer ce suivi ?

## Formation, observations complémentaires

### Formations suivies en 2009 par les agents de la structure

Type de formation	Nombre d'agents
Formation de secourisme (initiale)	
Formation de secourisme (recyclage)	
Formation à l'utilisation du DAE	
Manipulation de matériels de lutte contre l'incendie	
Sécurité électrique et habilitation	
Prévention du risque routier	
Gestes et postures, ergonomie des postes de travail	
Prévention des risques psycho-sociaux	
Exercice du contrôle	

### Observations complémentaires

Quel sujet souhaiteriez-vous voir soutenu par le CHS ministériel, ou inscrit dans son programme national de prévention réactualisé chaque année ?

Quel sujet traité dans votre CHS mériterait d'être diffusé auprès de l'ensemble des CHS locaux ?

Autres observations :



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

## **Comité d'hygiène et de sécurité ministériel**

### **BILAN d'ACTIVITE DES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE REGIONAUX Année civile 2009**

Ce questionnaire concerne uniquement les personnels, à l'exclusion des élèves et étudiants de l'enseignement agricole

Région :

Nom et qualité du président :

Information/contact :

Adresse :

Téléphone :

**Le présent bilan d'activité, une fois complété, doit être présenté au comité d'hygiène et de sécurité régional**

Date de la présentation au CHSR :

**Document à adresser impérativement avant le 31 mai 2010**  
au secrétariat du CHS ministériel ([paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr))

Les articles cités ci-après font référence au décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique.

**BILAN d'ACTIVITE  
DES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE  
REGIONAUX pour 2009  
Fiche technique**

Suite à la mise en place en 2007 des comités d'hygiène et de sécurité régionaux de l'enseignement agricole compétents pour toutes les questions communes aux établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles implantés dans la région, l'imprimé destiné aux CHS et CoHS a été adapté.

Ce document a été établi sous format *excel* afin de faciliter la saisie des données au plan local et d'automatiser leur agrégation au niveau national.

Il est demandé aux CHS régionaux de renseigner directement le fichier *excel* en indiquant pour les réponses aux questions fermées (réponse par oui ou par non) dans la case correspondante : **le chiffre 1 pour oui et le chiffre 0 pour non.**

**Ce fichier a été protégé afin de faciliter l'agrégation des données.**

En cas de difficultés, vous pouvez contacter les personnes suivantes au BASS :

- Térésa DEKERCK (01.49.55.60.33)
- Paul DURAND (01.49.55.53.27)

# BILAN DU CHSR DE L'ANNEE CIVILE 2009

## Fonctionnement

Nombre de réunions plénières

Nombre de réunions techniques informelles

Nombre d'EPLEFPA relevant de la compétence du CHSR

Chaque EPLEFPA de votre région est-il représenté au sein du CHSR ?

Un règlement intérieur du CHSR a-t-il été élaboré ?

## Thèmes de travail du CHSR au cours de l'année 2009

Le CHSR a-t-il eu connaissance de l'offre de formation régionale en hygiène et sécurité ?

Les questions relatives aux risques psychosociaux (stress, harcèlement...) ont-elles été abordées ?

Un point sur les incivilités et les agressions survenues dans la région a-t-il été réalisé ?

Les questions relatives aux conduites addictives (tabagisme, alcoolisme...) ont-elles été abordées ?

Un point sur la formation des membres de C(o)HS (membres non formés, formations organisées au niveau régional) est-il réalisé ?

La synthèse régionale des rapports d'activité des ACOA a-t-elle été présentée ?

Nombre d'actions d'information ou de prévention menées par le CHSR (en direction des agents) :

Une enquête est-elle réalisée après chaque accident du travail ou maladie professionnelle (AT-MP) d'un agent du MAP (apprenants exclus) ?

Après cette enquête, des mesures de prévention ont-elles été prises ?

Nombre de visites de sites effectuées par le CHSR

## Suivi médical des agents

Un ou plusieurs médecin(s) de prévention a-t-il participé à une au moins des réunions plénières du CHSR ?

## Formations en hygiène et sécurité suivies en 2009

Type de formation	Nombre de membres formés	Année de la formation
Formation initiale des membres du CHSR		
Prévenir les AT-MP par la méthode de l'arbre des causes		
L'établissement du document unique (DU)		
L'établissement du programme de prévention		

## Observations complémentaires

Quel sujet souhaiteriez-vous voir soutenu par le CHS ministériel, ou inscrit dans son programme de prévention national réactualisé chaque année ?

Quel sujet traité dans votre CHSR mériterait-il d'être diffusé auprès de l'ensemble des CHSR ?

Autres observations :

# BILAN d'ACTIVITE

## DES COMITES ET COMMISSIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

### Année 2009

### Fiche méthodologique

**Comme chaque année, il est demandé aux comités et commissions d'hygiène et de sécurité de renseigner leur bilan d'activité.**

Ces documents ont été modifiés par rapport à l'année 2008 afin d'intégrer notamment :

- un point sur l'usage fait sur le terrain des guides mis à la disposition des structures suite aux travaux menés dans le cadre du CHS ministériel,
- les éléments demandés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en vue d'établir un bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention

Je vous rappelle que ce bilan concerne uniquement les personnels à l'exclusion des élèves et étudiants de l'enseignement agricole.

**Les bilans dûment complétés (à raison d'un exemplaire par comité ou commission d'hygiène et de sécurité) doivent impérativement parvenir au secrétariat du CHSM ([paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr)) pour le 31 mai 2010 au plus tard afin de permettre une présentation synthétique en réunion plénière du CHSM du 23 juin 2010.**

#### **Modalités de saisie des données**

Afin de faciliter la saisie des données au plan local et d'automatiser leur agrégation au niveau national, il est demandé à chaque CHS de renseigner directement le fichier excel téléchargeable sur le site Internet ASSPERA ([www.asspera.agriculture.gouv.fr](http://www.asspera.agriculture.gouv.fr)). Pour chaque question fermée (réponse par oui ou par non), il convient d'inscrire dans la case correspondante : **le chiffre 1 pour oui et le chiffre 0 pour non.**

#### **Assistance**

En cas de difficultés, vous pouvez contacter les personnes suivantes au BASS :

- Monsieur Paul DURAND : 01.49.55.53.27 ([paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr))
- Madame Térésa DEKERCK : 01.49.55.60.33 ([teresa.dekerck@agriculture.gouv.fr](mailto:teresa.dekerck@agriculture.gouv.fr))

#### **Le contenu du bilan d'activité des C(o)HS (annexe n° 2)**

##### **Onglet "Fonctionnement du CHS"**

Cette fiche a été modifiée notamment sur le temps de décharge de l'ACMO afin d'avoir une cohérence avec l'enquête avec la DGAFP.

##### **Onglet "Travaux du CHS"**

Cette nouvelle fiche a été intégrée au bilan afin de répondre au questionnaire de la DGAFP.

##### **Onglet "Prévention médicale"**

Cette fiche a pour objectif de faire un point sur la mise en œuvre du dispositif de médecine de prévention et de recenser les éventuelles difficultés.

Elle vise également à obtenir des données relatives à l'absentéisme pour maladie :

- En ce qui concerne les **congés de maladie ordinaire** : indiquer le nombre d'agents dont le congé de maladie a débuté, s'est achevé ou était en cours 2009, et ayant atteint consécutivement chacune des durées répertoriées.
- Pour les **congés de longue maladie et de longue durée** : préciser nombre d'agents dont le congé de maladie a débuté, s'est achevé ou était en cours 2009. Ne comptabiliser dans cette rubrique que les agents dont la catégorie du congé est connue quand vous renseignerez cette fiche. Si la durée totale par agent, de ce type de congé n'est pas connue, il convient de totaliser le nombre d'agents concernés par ce type de congés, toutes durées confondues correspondantes (inférieure ou égale à trois ans, supérieure à trois ans, supérieure à cinq ans). Dans ces cas particuliers, l'indiquer en "observations".

**Par ailleurs, dans l'hypothèse où le rapport d'activité 2008 du médecin de prévention a été présenté en CHS, il vous appartient d'en adresser une copie au BASS.**



## **Onglet "Sécurité et prévention des risques"**

Cette fiche a été modifiée afin de faire un point sur l'usage fait sur le terrain des guides mis à la disposition des structures suite aux travaux menés dans le cadre du CHSM.

Elle a également pour objectif d'identifier les indicateurs qui d'après les acteurs de la santé au travail ont été ou sont générateurs de risques psychosociaux, les manifestations révélatrices de risques psychosociaux : comportement susceptibles d'être assimilés aux risques psychosociaux, la prévention du risque (actions mises en œuvre en matière de prévention).

## **Onglet "Risque amiante"**

L'article R.1334-25 du code de la santé publique impose à tous les propriétaires d'immeubles de bureau et locaux de travail, y compris l'Etat, de réaliser des dossiers techniques amiante. Dans le cas où l'Etat est locataire, il doit en obtenir communication par le bailleur.

Ce document permet d'assurer la traçabilité de la présence d'amiante et constitue la base des actions de prévention sanitaire.

Le dossier technique amiante comporte :

- la localisation précise des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que, le cas échéant, leur signalisation ;
- l'enregistrement de l'état de conservation des matériaux et produits ;
- l'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement de ces matériaux et produits et des mesures conservatoires mises en œuvre ;
- les consignes générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment les procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;
- une fiche récapitulative.

Le dossier technique amiante est établi sur la base d'un repérage.

Cette fiche a pour objectif de fournir des indicateurs sur la recherche de la présence d'amiante dans les bâtiments des ministères.

Les obligations réglementaires en matière de protection des travailleurs contre le risque lié à l'amiante s'imposent à l'ensemble des administrations.

Cette fiche est à remplir uniquement dans le cas où des agents sont exposés ou ont été exposés à l'amiante dès lors que le risque amiante existe.

## **Onglet "Formation, observations complémentaires"**

Les démarches innovantes pourront être encouragées financièrement par la procédure "crédits" du CHSM et valorisées au travers de « CHS Info ».



MINISTÈRE DE  
L'ALIMENTATION, DE  
L'AGRICULTURE ET  
DE LA PÊCHE

## *Comité d'hygiène et de sécurité ministériel*

# BILANS D'ACTIVITES DES COMITES ET COMMISSIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE 2008

Le présent document a été établi sur la base des réponses à la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2009-1098 du 14/04/2009 portant diffusion de deux imprimés de bilan d'activité 2008 des CHS, dont un simplifié spécifique aux CHS régionaux.

► dossier suivi par Paul DURAND - e-mail : [Paul.DURAND@agriculture.gouv.fr](mailto:Paul.DURAND@agriculture.gouv.fr) - Tél. 01.49.55.53.27

<i>retours à la date du 15 mai 2009</i>	89
<i>retours à la date du 7 septembre 2009</i>	156

dont :

commissions H et S des établissements de l'enseignement technique agricole	87
comités d'hygiène et de sécurité départementaux (CHSD)	48
comités d'hygiène et de sécurité régionaux (CHSR)	9
comités H et S des établissements d'enseignement supérieur et assimilés	10
comités H et S spéciaux administration centrale	2

**Nota** : Le calcul des moyennes et des pourcentages a été opéré sur la base de 156 ou de 147 selon que les CHS régionaux étaient concernés ou pas.

# I – FONCTIONNEMENT (année civile 2008)

## I – 1 – Nombre de réunions plénières :

	commissions (ens. technique)	CHS départemen- taux	CHS régionaux	CHS ens. supérieur et assimilés	CHS spéciaux AC	<u>TOTAL</u>
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>77</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>269</b>
nombre de réunions en moyenne	1,9	1,6	0,9	2,3	2,5	1,7

## I – 2 – Nombre de sites relevant de la compétence du ou de la CHS :

<b>Total</b>	<b>509</b>
<b>moyenne par CHS</b>	<b>3,5</b>

## I – 2-1 – Nombre d'EPLEFPA relevant de la compétence du CHSR :

<b>Total</b>	<b>77</b>
<b>moyenne par CHS</b>	<b>8,6</b>

## I – 2-1-0 – Chaque EPLEFPA de la région est-il représenté au CHSR ? :

<b>OUI</b>	<b>1</b>
<b>% des CHSR</b>	<b>11</b>

## I – 2-1-1 – Un règlement intérieur du CHSR a-t-il été élaboré ?

<b>OUI</b>	<b>2</b>
<b>% des CHSR</b>	<b>22</b>

## I – 2-1-2 – Une enquête est-elle réalisée après chaque accident de travail ou maladie professionnelle d'un agent du MAP (CHSR) ?

<b>OUI</b>	<b>3</b>
<b>% des CHSR</b>	<b>33</b>

## I – 2-1-3 – Après cette enquête, des mesures de prévention ont-elles été prises ?

<b>OUI</b>	<b>3</b>
<b>% des CHSR</b>	<b>33</b>

## I – 3 – Formation des membres du CHS :

	commissions (ens. technique)	CHS départemen- taux	CHS régionaux	CHS ens. supérieur et assimilés	CHS spéciaux AC	<u>TOTAL</u>
<b>OUI</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>62</b>
<b>%</b>	<b>39</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>40</b>

### - Formation initiale :

<b>Total cumulé du nombre d'agents</b>	<b>281</b>
<b>moyenne par CHS</b>	<b>1,8</b>

### - Prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles, méthode de l'arbre des causes :

<b>Total cumulé du nombre d'agents</b>	<b>100</b>
<b>moyenne par CHS</b>	<b>0,6</b>

### - Etablissement du document unique :

<b>Total cumulé du nombre d'agents</b>	<b>133</b>
<b>moyenne par CHS</b>	<b>0,8</b>

### - Etablissement du programme de prévention :

<b>Total cumulé du nombre d'agents</b>	<b>74</b>
<b>moyenne par CHS</b>	<b>0,5</b>

## I – 4 – Nombre d'ACMO relevant du ou de la CHS :

<b>Total</b>	<b>237</b>
<b>moyenne par CHS</b>	<b>1,6</b>

## I – 5 – Chaque ACMO s'est-il vu attribuer une lettre de mission ?

<b>OUI</b>	<b>132</b>	<b>90 % des CHS</b>
------------	------------	---------------------

## I – 6 – Nombre d'ACMO disposant d'un temps de décharge :

<u>temps de décharge</u>	<u>nombre d'ACMO</u>	<u>%</u>
moins d' une demi-journée par semaine	75	45
une demi-journée par semaine	55	33
une journée par semaine	20	12
plus d'une journée par semaine	18	11
<b>TOTAL</b>	<b>168</b>	<b>101</b>

I – 7 – Existe t-il au moins un registre hygiène et sécurité par site ?

OUI	141	96 % des CHS
-----	-----	--------------

I – 8 – Un relevé des remarques contenues dans les registres hygiène et sécurité a t-il été présenté au ou à la CHS en 2008 ?

OUI	114	78 % des CHS
-----	-----	--------------

I – 9 – Nombre de registres de danger grave et imminent :

Total	187
moyenne par CHS	1,3

I – 10 – Le CHS a t-il été saisi d'une procédure de droit de retrait ?

OUI	0
-----	---

I – 11 – Le CHS a t-il saisi l'inspection du travail ?

OUI	1 (CoHS)
-----	----------

I – 12 – Nombre de visites de sites effectuées par le ou la CHS :

	commissions (ens. technique)	CHS départemen- taux	CHS régionaux	CHS ens. supérieur et assimilés	CHS spéciaux AC	TOTAL
TOTAL	60	26	0	6	0	92
moyenne	0,7	0,5	0	0,7	0	0,6

I – 13 – Le CHS a t-il examiné le guide de procédure en cas d'accident sur le lieu de travail (note de service du 6 décembre 2007) ?

OUI	61	41 % des CHS
-----	----	--------------

I – 13 bis – Une cellule "accidents de travail" a t-elle été constituée ?

OUI	44	30 % des CHS
-----	----	--------------

## II – SECURITE

II – 1 – Les consignes de sécurité sont-elles affichées et mises à jour sur chaque site ?

OUI	129	88 % des CHS
-----	-----	--------------

II – 2 – Nombre d'exercices d'évacuation en 2008, sur l'ensemble des sites :

	commissions (ens. technique)	CHS départemen- taux	CHS ens. supérieur et assimilés	CHS spéciaux AC	TOTAL
TOTAL	313	54	29	9	405
moyenne	3,6	1,1	2,9	4,5	2,8

II – 3 – Nombre de secouristes formés et à jour de la formation :

	commissions (ens. technique)	CHS départemen- taux	CHS ens. supérieur et assimilés	CHS spéciaux AC	TOTAL
TOTAL	618	704	305	34	1.661
moyenne	7,1	14,7	30,5	17	11,3

II – 4 – Nombre de moniteurs de secourisme :

	commissions (ens. technique)	CHS départemen- taux	CHS ens. supérieur et assimilés	CHS spéciaux AC	TOTAL
TOTAL	95	10	4	1	110
moyenne	1,1	0,2	0,4	0,5	0,7

### III – SANTE ET EDUCATION SANITAIRE

III – 1 – Les questions relatives à la prévention contre le tabagisme et à l'aide au sevrage tabagique ont-elles été abordées en CHS ?

	commissions	CHSD	CHSR	CHS ens.sup.	CHS AC	TOTAL
oui	67	25	1	5	1	99
%	77	52	11	50	50	63

III – 2 – Les questions relatives à la prévention contre l'alcoolisme et à l'aide au sevrage alcoolique ont-elles été abordées en CHS ?

	commissions	CHSD	CHSR	CHS ens.sup.	CHS AC	TOTAL
oui	46	24	1	5	0	76
%	53	50	11	50	0	49

III – 3 – Les questions relatives aux risques psychosociaux (stress, harcèlement...) ont-elles été abordées en CHS ?

	commissions	CHSD	CHSR	CHS ens.sup.	CHS AC	TOTAL
oui	45	41	4	5	2	97
%	52	85	44	50	100	62

III – 4 – Nombre d'initiatives du ou de la CHS (en direction des agents) en matière d'information ou de prévention :

	commissions	CHSD	CHSR	CHS ens.sup.	CHS AC	TOTAL
Total	66	68	4	14	1	153
moyenne	0,8	1,4	0,4	1,4	0,5	1

### IV – FORMATION EN HYGIENE ET SECURITE

Formations suivies en 2008 :

TYPE DE FORMATION	NOMBRE D'AGENTS FORMES PAR TYPE DE CHS				TOTAL
	CoHS	CHSD	CHS sup.	CHS AC	
formation de secourisme (initiale)	304	224	165	28	721
formation de secourisme (recyclage)	350	416	148	7	921
manipulation de matériels de lutte contre l'incendie	240	254	18	0	512
sécurité électrique et habilitation	154	53	41	18	266
prévention du risque routier	6	227	71	3	307
gestes et postures, ergonomie des postes de travail	136	64	0	9	209
gestion du stress	61	86	0	0	147
exercice du contrôle	6	85	0	0	91

### V – PLANS DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER

(application de la circulaire du premier ministre en date du 7 mars 2000)

V – 1 – Le recueil des données en matière d'accident routier (mission et trajet) a-t-il été effectué ?

OUI	38	26 % des CHS
-----	----	--------------

V – 2 – L'analyse des données recueillies a-t-elle été réalisée ?

OUI	26	18 % des CHS
-----	----	--------------

V – 3 – Le diagnostic au regard des données recueillies a-t-il été réalisé ?

OUI	24	16 % des CHS
-----	----	--------------

V – 4 – Elaboration du PPRR :

OUI	45	31 % des CHS
-----	----	--------------

V – 5 – Elaboration ou actualisation d'un programme d'action en 2008 :

OUI	22	15 % des CHS
-----	----	--------------

## VI – PLANS DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS (PPR)

VI – 1 – Le (ou la) CHS a t-il (ou elle) effectué une démarche auprès de la ou des communes afin de vérifier l'existence d'un risque majeur ?

OUI	75	51 % des CHS
-----	----	--------------

VI – 2 – Si certains sites sont situés dans une zone à risque, un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) a-t-il été établi ?

OUI	30	20 % des CHS
-----	----	--------------

## VII – EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS, TRANSCRIPTION DANS UN DOCUMENT UNIQUE (DU)

VII – 1 – La déclaration d'intention de la Direction a t-elle été communiquée à tous les agents ?

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
OUI	57	36	6	2	101	69

VII – 2 – Constitution du groupe de pilotage :

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
OUI	63	32	7	2	104	71

VII – 3 – Constitution des groupes d'analyse :

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
OUI	58	29	7	1	95	65

VII – 4 – La rédaction du « document unique » (analyse des postes de travail et de leur environnement) est-elle achevée pour l'ensemble des sites ?

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
OUI	46	30	7	1	84	57

VII – 5 – Le "document unique" a-t-il été présenté devant le CTP compétent ?

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
OUI	29	29	3	1	62	42

VII – 6 – Rédaction du programme annuel de prévention des risques professionnels en fonction du DU :

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
OUI	35	31	6	1	73	50

VII – 7 – Réactualisation du « document unique » en 2008 :

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
OUI	38	31	3	2	74	50

## VIII - RISQUE AMIANTE

(décret modifié n° 96-97 du 7 février 1996 et décret n° 2006-761 du 30 juin 2006 codifié)

VIII – 1 – Respect des obligations essentielles pesant sur le propriétaire, s'il existe un risque amiante

. A – Recherche et recensement de la présence d'amiante :

- ▶ Nombre total d'immeubles concernés : 841
- ▶ Nombre total d'immeubles inventoriés : 747
- ▶ Nombre total d'immeubles comportant de l'amiante : 298
- ▶ Nombre total de dossiers techniques amiante (DTA) réalisés : 254

. B – Traitement du risque amiante :

Un rapport présentant le diagnostic (évaluation des risques) est-il remis au propriétaire ?

OUI	92	63 % des CHS
partiellement	10	7 % des CHS
TOTAL	102	69 % des CHS

Des travaux de désamiantage ont-ils été réalisés ?

OUI	39	27 % des CHS
-----	----	--------------

VIII – 2 – Respect des obligations fixées pour la protection des agents, s'il existe un risque amiante

. Existe-t-il des fiches d'exposition destinées à l'information des agents ?

OUI	13
-----	----

. Une liste des agents employés avec niveaux de l'exposition à l'inhalation de poussières d'amiante et durée d'exposition est-elle dressée ?

OUI	5
-----	---

. La formation des agents au risque amiante est-elle réalisée ?

OUI	5
-----	---

. L'information des agents au risque amiante est-elle réalisée ?

OUI	30
-----	----

. Une fiche d'exposition est-elle établie au moment de la cessation définitive de fonctions ?

OUI	1
-----	---

. Cette fiche est-elle remise à tous les agents concernés ?

OUI	1
-----	---

. L'information individuelle des agents retraités est-elle réalisée ?

OUI	1
-----	---

. L'exposition à l'amiante est-elle inscrite au dossier médical des agents ?

OUI	4
-----	---

. Un suivi médical post-professionnel est-il proposé aux agents ayant été exposés à l'amiante ?

OUI	1
-----	---

. Le suivi médical comprend-il les cas d'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (art. R.231-51 du code du travail) ?

OUI	12
-----	----

. Effectif global des bénéficiaires de ce suivi au 31 décembre 2008 :

369
-----

. Coût annuel global cumulé :

1.157
-------

. La structure a-t-elle recours à des centres médicaux conventionnés pour assurer ce suivi ?

OUI	1
-----	---

## IX – SUIVI MEDICAL DES AGENTS

IX – 1 – Le rapport écrit d'activité 2007 du médecin de prévention a-t-il été présenté au ou à la CHS ?



	<b>commissions</b>	<b>CHSD</b>	<b>CHS ens. sup. et assimilés</b>	<b>CHS AC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
<b>OUI</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>62</b>	<b>42</b>

**IX – 2 – Le médecin de prévention a-t-il participé à une au moins des réunions plénières du ou de la CHS ?**

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	autres CHS (CHSR inclus)	TOTAL	%
<b>OUI</b>	<b>49</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>4 (*)</b>	<b>88</b>	<b>56</b>

(\*) dont CHSR : 2 (les autres questions de la partie IX ne faisaient pas l'objet d'une interrogation des CHSR)

**IX – 3 – Le (ou la) CHS a t-il (ou elle) validé la liste des agents soumis au suivi médical ?**

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
<b>OUI</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>39</b>

**IX – 4 – Le (ou la) CHS a t-il (ou elle) défini les axes prioritaires du médecin de prévention en matière de tiers temps ?**

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
<b>OUI</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>24</b>

**IX – 5 – Le médecin de prévention a t-il établi ou mis à jour, en liaison avec l'ACMO, la ou les fiches sur la ou lesquelles sont désignés les risques professionnels propres au service et les effectifs d'agents exposés à ces risques (article 15-1 du décret n° 82-453 modifié) ?**

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	%
<b>OUI</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>14</b>

## X – CONGES DE MALADIE

Nombre d'agents en congés pour maladie (hors congés de maternité) en 2008 :

**X – 1 – Congé de maladie ordinaire**

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	% des congés
<b>1 à 6 mois</b>	<b>386</b>	<b>730</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>1.213</b>	<b>87</b>
<b>&gt;= 6 mois</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>3</b>
<b>12 mois</b>	<b>6</b>	<b>55</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>135</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>421</b>	<b>798</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>1.395</b>	<b>100</b>

**X – 2 – Congé de longue maladie**

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	% des congés
<b>&lt; 3 ans</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>118</b>	<b>91</b>
<b>= 3 ans</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>54</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>129</b>	<b>100</b>

**X – 3 – Congé de longue durée**

	commissions	CHSD	CHS ens. sup. et assimilés	CHS AC	TOTAL	% des congés
<b>= 3 ans</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>61</b>
<b>&gt; 3 ans</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>39</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>46</b>	<b>100</b>

# XI - OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

**XI – 1 – Quel sujet souhaiteriez-vous voir soutenu par le CHS ministériel, ou inscrit dans son programme de prévention national réactualisé chaque année ?**

## **- Surveillance médicale, médecine de prévention**

- Gestes et postures en raison du développement des maladies musculo-squelettiques dues à des gestes répétitifs (CoHS Lycée de Kernilien-Guingamp, 22) ;
- L'ergonomie des postes de travail informatiques (CoHS EPL de Quimper-Bréhoulou, 29) ;
- La médecine de prévention ; des TOS en sont exclus (CoHS LEGTA de Nîmes, 30) ;
- Cadre réglementaire concernant les visites médicales pour les personnels titulaires et les personnels contractuels de droit public et de droit privé. Comment se répartissent-elles entre un médecin agréé fonction publique et un médecin du travail ? Prise en charge financière ? Différence entre visite médicale d'embauche, par qui ? et visites médicales de suivi par qui ? Peut-on faire appel au médecin "classique" (22 €) ou sommes-nous obligés de passer par la médecine de travail (90 € par personne + convention annuelle) ? (CoHS La Côte Saint-André, 38) ;
- Les pandémies grippales (CoHS Beaune-la-Rolande Bellegarde, 45) ;
- Les ondes électromagnétiques [avec les antennes relais de téléphonie mobile] (CoHS Beaune-la-Rolande Bellegarde, 45) ;
- Nutrition et santé (CoHS Fayl-Billot, 52) ;
- L'ergonomie au travail (CoHS EPLEFPA de Bressuire, 79) ;
- Le suivi médical (CHSD 62) ;
- Education à la diététique dans le cadre du PNNS (CHSD 82) ;
- La prévention des troubles musculo-squelettiques (CHSD 88) ;
- TMS (CHS ENFA, 31) ;

## **- Stress, accompagnement du changement**

- Accompagnement effectif des agents dans le changement, sur leur lieu de travail (CoHS Lycée forestier de Croigny, 10) ;
- Gestion du stress [classes difficiles ; lombalgies ; accidents du travail ; maladies] (CoHS LPA de Saint-Aubin du Cormier, 35) ;
- Le mal être des agents (CoHS LEGTA Le Chesnoy Les Barres, 45) ;
- Comment l'évolution de la structure administrative (ex. : décentralisation des TOS, informatisation) agit sur la santé et la sécurité au travail (CoHS Lycée de Rouillon-Le Mans, 72) ;
- Gestion du stress dans l'établissement (CoHS Lycée agricole d'Amiens-Le Paraclet à Cottency, 80) ;
- Prise en compte, en cas de nécessité, d'un suivi psychologique aux agents impactés par les fusions et qui perdent leur cœur de métiers, leur fonction et/ou qui doivent trouver un poste en dehors de leur structure d'origine [en interministériel, dans d'autres services publics ou privés ou administrations territoriales...] (CHSD 16) ;
- Prise en compte des risques psychosociaux liés aux fusions, réorganisations. Constitution d'un réseau de veille de ces risques au plus près des agents. Diffusion de textes, articles, fiches de lecture sur le sujet (CHSD 50) ;
- Gestion du stress (CHSD 57) ;
- Conséquences de la création des DDI sur les conditions de travail et le stress (CHSD 61) ;
- Gestion du stress dans le cadre des fusions (CHSD 82) ;
- La prévention des risques psychosociaux (CHS AC Toulouse) ;

## **- Risque routier, trajet**

- Formation sur les risques routiers (CoHS Lycée de Kernilien-Guingamp, 22) ;
- Prévention des risques routiers (CoHS Bordeaux-Blanquefort, 33) ;
- Les risques routiers (CoHS Beaune-la-Rolande Bellegarde, 45) ;
- Un soutien plus concret concernant la mise en œuvre du Plan Risque Routier une fois celui-ci adopté (CoHS LPA de Cognin, 73) ;
- Risque routier (CoHS EPLEFPA de Poitiers-Venours à Rouillé, 86) ;
- Accompagnement des agents pour les conduites à tenir sur le trajet domicile-travail, étant donné l'augmentation récente des AT sur le trajet domicile-travail (CHSD 05) ;
- Stage de pilotage (CHSD 30) ;
- Sensibilisation à l'éco-conduite (CHSD 82) ;
- "Nous souhaiterions voir inscrits les deux sujets suivants : 1) les risques routiers, 2) les zoonoses forestières, notamment émergentes" (CHS AgroParisTech Nancy, 54) ;

## **. Conduites addictives**

- Le tabagisme des personnels (CoHS Lycée Georges-Desclaude à Saintes, 17) ;

- Lutte contre l'alcoolisme suite au dernier rapport de l'AFSSA (CoHS Bordeaux-Blanquefort, 33) ;
  - L'alcoolisme (CoHS LEGTA Le Chesnoy Les Barres, 45) ;
  - L'alcoolisme (CoHS Beaune-la-Rolande Bellegarde, 45) ;
  - Prévention de l'alcoolisme (CoHS Vienne-Seyssuel, 38) ;
  - Lutte contre l'alcoolisme (CoHS LEGTA de Nancy-Malzéville, 54) ;
  - Une demande de financement d'un projet innovant de sensibilisation au risque alcool à travers une pièce de théâtre est faite auprès du CHS ministériel (CHSD 34) ;
  - La prévention des risques liés à l'alcool (CHS AC Toulouse) ;
- Formations de secourisme, achat et utilisation de défibrillateurs**
- La formation de secourisme pour tous, un recyclage régulier. Formation d'un moniteur de secourisme afin de former les autres agents (CoHS Lycée de Kernilien-Guingamp, 22) ;
  - Formation à l'utilisation du défibrillateur (CoHS LEGTA de Châteaulin, 29) ;
  - Mise en place d'une formation de secouriste pour les personnels à moindre coût (CoHS Montravail-Villars, 42) ;
  - Mise en place dans les services et formation à l'utilisation des défibrillateurs (CHSD 16) ;
  - Formation de secourisme à maintenir chaque année (CHSD 62) ;
  - Politique du ministère pour un appel d'offre national sur l'achat des défibrillateurs (CHS ENSP 78) ;
  - Formation sauveteur secouriste du travail pour acquérir la capacité par au moins une personne par établissement scolaire à l'utilisation de défibrillateur cardiaque (CHSR Bretagne) ;
- Formations diverses**
- Formation des membres de la CHS (CoHS EPL de Gap, 05) ;
  - Formation sur les équipiers incendie (CoHS Lycée de Kernilien-Guingamp, 22) ;
  - Formations des enseignants des disciplines technologiques et laboratoire à la retransmission aux apprenants de l'analyse et du plan de prévention des risques recensés dans le Document Unique (CoHS ENIL de Besançon-Mamirolle, 25) ;
  - Organiser un suivi plus complet des ACMO avec un développement des formations par le ministère (CoHS CFPPA de Fauville-Vatine, 76) ;
  - Gestes et postures (CoHS Lycée agricole d'Amiens-Le Paraclet à Cottenchy, 80) ;
  - Formation continue des membres du CHS, perfectionnement (programme plan d'action) (CHSD 16) ;
- Autres**
- Exercices d'évacuation (CoHS EPL de Gap, 05) ;
  - Insertion du volet hygiène et sécurité dans le règlement intérieur du lycée (CoHS EPL de Gap, 05) ;
  - Les risques majeurs (CoHS Beaune-la-Rolande Bellegarde, 45) ;
  - Vivre la sécurité au jour le jour, dans un établissement scolaire (CoHS EPLEFPA d'Alençon-Sées, 61) ;
  - L'hygiène et la sécurité en laboratoire notamment en milieu scolaire (CoHS Vic-en-Bigorre, 65) ;
  - L'inventaire exhaustif de tous les contrôles obligatoires [fréquence, organismes habilités, maintenance, vérification,...] (CoHS Lyon-Dardilly, 69) ;
  - Problème amiante (CoHS LPA de Contamine-sur-Arve, 74) ;
  - Les obligations réglementaires (contrôles et vérifications périodiques obligatoires en ERP, formation des personnes) ; la responsabilité des acteurs ; l'organisation des activités à caractère pédagogique se déroulant dans ou en dehors de l'établissement durant la formation (CoHS EPL de la Baie de Somme à Abbeville, 80) ;
  - "Nous souhaiterions disposer de crédit pour organiser des actions" (CHSD 19) ;
  - "Notre CHSD se réunissant le 11 juin 2009, les éléments de discussions vous seront communiqués ultérieurement" (CHSD 35) ;
  - Un travail commun des CHSM des deux ministères (MEEDDAT et MAP) serait souhaitable pour élaborer des textes communs afin de contribuer à la constitution d'une réelle communauté de travail (CHSD 83) ;
  - Conduite à tenir en cas d'agression lors des missions... (CHSD 971) ;
  - Bonnes pratiques en laboratoires (CHS ENFA, 31) ;
  - Quel est le suivi post-professionnel proposé pour des personnels ayant travaillé dans des locaux contaminés par de la radioactivité ? (CHS ENV Toulouse, 31) ;
  - "Nous souhaiterions voir inscrits les deux sujets suivants : 1) les risques routiers, 2) les zoonoses forestières, notamment émergentes" (CHS AgroParisTech Nancy, 54).

## **XI – 2 – Quel sujet traité dans votre CHS mériterait d'être diffusé auprès de l'ensemble des CHS locaux ?**

- Les contrôles et vérifications périodiques obligatoires (règlement de sécurité ERP), la formation à la manipulation des moyens de secours (CoHS EPL de Gap, 05) ;
- Dangerosité de la présence d'une route départementale traversant un établissement scolaire (CoHS Brive-Objat, 19) ;

- La question des repas pris hors restaurant administratif (ou self) mais dans les locaux de l'établissement. L'achat et la formation à l'utilisation d'un défibrillateur (CoHS Lycée de Kernilien-Guingamp, 22) ;
- Fin 2008, l'EPL a participé à l'élaboration d'un CD-Rom sur l'alcool dont la diffusion pourrait être élargie à tous les CHS du MAP (CoHS Bordeaux-Blanquefort, 33) ;
- Travail des élèves sur les risques routiers [analyse statistique de l'enquête et powerpoint] (CoHS LPA de Cognin, 73) ;
- Problème amiante (CoHS LPA de Contamine-sur-Arve, 74) ;
- L'addiction (CoHS CFPPA de Fauville-Vatine, 76) ;
- Le développement des capitaines de soirée (CoHS CFPPA de Fauville-Vatine, 76) ;
- La violence conjugale (CoHS CFPPA de Fauville-Vatine, 76) ;
- Le don du sang dans les établissements de l'enseignement technique agricole (CoHS CFPPA de Fauville-Vatine, 76) ;
- Mise en reconnaissance de la mission d'ACMO (CoHS Lycée viticole d'Orange, 84) ;
- Sécurité routière (CHSD 30) ;
- Etude ergonomique (CHSD 35) ;
- Conférence sur le comportement des carnivores domestiques et le risque d'agression, organisée en interne par le Dr vétérinaire Laurence Lejeune (CHSD 37) ;
- Guide d'utilisation des véhicules (CHSD 61) ;
- Pour les services vétérinaires et plus particulièrement les abattoirs, recommandation de la formation "La démarche du couteau qui coupe" (CHSD 82) ;
- L'accessibilité aux bâtiments et aux savoirs (CHS ENSP 78) ;
- Le CHSR a émis le souhait qu'un plan type de l'ordre du jour des CoHS tenues dans les établissements soit retenu, cela pour faciliter la synthèse régionale, et cibler plus facilement les orientations à donner. L'IHS a apporté son concours à l'établissement de ce plan type. Ce plan a déjà été communiqué aux établissements pour une mise en oeuvre au titre de la prochaine année scolaire (CHSR 69).

### **XI – 3 – Autres observations :**

- Le Document Unique est en cours de finalisation : les fiches "papier" existent, reste la saisie informatique à faire (CoHS Lycée Charlemagne à Carcassonne, 11) ;
- Nous n'avons pu réaliser les formations prévues en 2008, un crédit de 2.584 € nous avait été attribué et notifié en septembre 2008 (courrier du 26/09/2008, reçu le 30/09/2008). Mais en raison des délais d'intervention des prestataires de service d'une part et d'autre part de la contrainte de clôture budgétaire pour le 30 novembre 2008, nous ne pouvions pas respecter le calendrier sur la fin d'année 2008, car période réduite à 2 mois (CoHS Lycée de Merdrignac, 22) ;
- La loi anti-tabac a jeté les élèves à la rue, les livrant aux dealers sans que nous puissions contrôler quoi que ce soit. Il faut revenir sur cette loi en autorisant des zones délimitées dans les établissements (CoHS LEGTA de Nîmes, 30) ;
- Pour le LPA durant cette année scolaire les travaux entrepris de mise en place de fiches d'évaluations des risques professionnels ont été suspendus du fait du congé de maternité de l'ACMO. La présidente de la CHS déplore pour cette année l'absence de crédits alloués (CoHS Lycée viticole La Tour Blanche à Bommès, 33) ;
- Les 19 agents formés aux premiers secours sont les agents du site de Noirétable. Sur Chervé ces formations n'ont pas été financées; Il faut toutefois préciser qu'une infirmière est en permanence sur le site de Chervé et qu'un médecin consulte toutes les semaines (CoHS Lycée de Roanne-Chervé, 42) ;
- Le questionnaire qui nous est soumis est complètement inadapté aux établissements scolaires, il n'est jamais fait référence aux actions des années précédentes (CoHS EPLEFPA d'Alençon-Sées, 61) ;
- En l'absence de la gestionnaire pendant 4 mois, l'actualisation du document unique prévu a pris du retard. Le programme de prévention de l'année scolaire 2009 consiste en la continuation du recensement des risques, la mise en place d'un groupe analysant les accidents de travail. Ce travail devrait aboutir à la mise en place d'un programme d'actions de prévention à la CHS de fin d'année 2009 (CoHS ENILV de La Roche sur Foron, 74) ;
- Reconnaissance des missions de l'ACMO sur les moyens de l'Etat, et non de l'établissement (CoHS EPL de Montmorillon, 86) ;
- Une formation "serre-files" a été organisée et 10 agents ont participé (CHSD 05) ;
- Avec la création de la DDEA il n'a pas été possible de réunir un CHS statutaire (CHSD 19) ;
- Gestion du stress : enquête stress réalisée en 2009 – Manipulation des extincteurs : formation réalisée en 2007, 15 agents formés (CHSD 21) ;
- Stage manipulation des pinces à électronarcose organisé en mars 2008. L'objectif était la mise en pratique d'un chantier d'abattage avec ces matériels, à destination de personnels habilités mais n'ayant jamais manipulé. Une dizaine d'agents ont été formés (CHSD 37) ;
- La démarche de prévention dans le domaine hygiène et sécurité est relancée pour 2009 pour la DDSV : nomination d'un ACMO qui a été formé, travail sur la rédaction du DUERP prévu pour le deuxième

semestre 2009. La fusion de la DDAF avec la DDE entraîne des difficultés de fonctionnement du CHS qui était commun (CHSD 52) ;

- Enquête "stress" programmée pour 2009 (CHSD 61) ;
- Quelques remarques et précisions concernant les réponses apportées à certaines questions :
  - Formation membres CHS : la formation a été effectuée en décembre 2005 ; une partie des membres actuels a suivi la formation ;
  - Décharge de service des ACMO : difficile d'apprécier le temps utilisé ;
  - Visites sur sites : le médecin de prévention accompagné de membres du CHS en fonction de leurs disponibilités a visité en 2008 le hangar à Heiteren et fait des propositions de réaménagement ;
  - Tabac, alcool, stress, sécurité routière : des infos sur ces sujets sont régulièrement diffusées aux agents par le site intranet ;
  - Liste des agents soumis au suivi médical : la liste est préparée avec le médecin de prévention ;
  - Document unique : il est achevé pour la DDAF et la DDSV, mais reste à préparer pour le nouvel abattoir de Cernay. Il n'a pas été actualisé pour les risques recensés mais dans les actions mises en place ;
  - Amiante, elle est présente dans 2 bâtiments :
    - \*bâtiment G à Mulhouse : les plaques du plafond de l'ancien laboratoire sont constituées d'amiante qui a été découverte à l'issue des travaux de réhabilitation de cette pièce en 1999. Une mesure d'empoussièrisme a été effectuée et les plaques ne sont pas apparentes mais couvertes et peintes ;
    - \*locaux de la DDSV et du SDITEPSA : le sol est constitué de plaques qui comprennent de l'amiante découverte en 2007. Une intervention d'urgence a été effectuée, Le Conseil Général, propriétaire des locaux, va vendre ces locaux et les services seront amenés à les quitter prochainement (CHSD 68) ;
- Formations cofinancées avec des crédits hygiène et sécurité 2008 - Formation à l'utilisation d'autoclaves : 19 (5+5+9) personnes ; Recyclage des équipiers incendie : 3 personnes (formation équipiers 2e intervention et port de l'ari) ; Autres formations engagées - Prévention des risques liés à la manipulation de l'azote liquide : 14 personnes ; Guide et Serre-file : 41 personnes ; Formation aux systèmes de sécurité incendie : 6 personnes (CHS ENV Lyon, 69) ;
- Pour le risque routier, nous avons effectué les parties demandées en 2004, ne devons-nous répondre que pour l'année 2008 ?, ce qui à mon sens n'indiquait pas la réalité de la situation (CHS AgroParisTech Nancy, 54) ;

#### **- Amiante**

- La fiche amiante est peu adaptée à l'établissement ; il s'agit d'amiante dans les dalles en plastique et les colles qui servent à les poser dans les années 70 (CoHS LPA Chadignac à Saintes, 17) ;
- Le bâtiment concerné par le dossier amiante ne comporte pas de risque pour les agents (CoHS Lycée Georges-Desclaude à Saintes, 17) ;
- Pour le risque amiante, un rapport a évalué le risque à zéro (rapport de l'APAVE). De plus, les membres de la CoHS ont changé, ce qui peut expliquer le manque en formation (CoHS EPL de Tulle-Naves-Cornil, 19) ;
- En ce qui concerne les risques d'amiante, le rapport effectué en 2005 ne laissait paraître aucun risque pour notre établissement (CoHS Lycée viticole La Tour Blanche à Bommès, 33) ;
- Sur la feuille "Risque d'amiante" dans la partie "Respect des obligations fixées pour la protection des agents si un risque amiante existe", la présence d'amiante se situe dans des locaux techniques non accessibles au personnel (CoHS EPLEFPA de Bressuire, 79) ;
- Les observations relatives à l'amiante dans les locaux de la DDAF doivent être relativisées. Les analyses montrent la présence d'amiante dans la colle et les dalles d'anciens revêtement de sol. Cela ne nécessite, en l'absence de travaux de réfection, aucune préconisation particulière (CHSD 07) ;
- Le rapport du diagnostic amiante a été réalisé et remis aux structures avant 2008 (CHSD 60) ;
- Dans la fiche "risque amiante", la rubrique "respect des obligations ..." est pour nous sans objet puisque aucun des agents de la DDAF et de la DDSV n'est identifié comme étant confronté au risque amiante dans le cadre de ses fonctions. Pour information : seul le site de Toulon a fait l'objet de recherches d'amiante en 2008 dans le cadre des travaux de réfection de la cage d'escalier et de l'ascenseur (CHSD 83) ;
- Amiante: Il n'y a pas de flocage ni de friable sur le site. Une seule intervention réalisée en 2006 sur la démolition d'une ventilation de 2 m de long. Les agents avaient les EPI (masques, gants, combinaison), une déclaration a été faite au médecin de prévention suivi d'une radio pulmonaire des agents. Toutes les interventions sont effectuées par des entreprises habilitées (plan de retrait,...). Les agents du site ne sont pas exposés de façon active mais ils sont susceptibles d'être exposés (CHS AgroParisTech Nancy, 54) ;

#### **- Suivi médical, médecine de prévention**

- Les quotas de visites médicales attribués à l'Etablissement pour le personnel d'Etat ne permettent pas d'assurer des visites pour l'ensemble des agents, selon les fréquences recommandées par type de risque ; en effet, 50 % du personnel (enseignants techniques, laboratoires...) relèvent de visites annuelles ou bisannuelles, et non pas de visites quinquennales (CoHS ENIL de Besançon-Mamirolle, 25) ;
- Présence du médecin de prévention et réalisation effective du 1/3 temps (CoHS EPL de Melle, 79) ;

- Constatant la défaillance du suivi médical, les membres du CHS DDAF-DDSV de l'Aisne ont approuvé, lors de la réunion du 2 décembre 2008, la motion suivante : « les membres du CHSD DDAF-DDSV déplorent la défaillance totale de l'association pour la réalisation d'initiatives médico-psychosociales (ARIMS) avec laquelle la DRAF de Picardie a signé la convention médicale. Il n'y a eu aucun contact avec le DDAF et le DDSV pour établir un programme de prévention. Les membres du CHSD exigent la dénonciation de la présente convention et la recherche d'une solution à mettre en oeuvre dès le 1er janvier 2009. » (CHSD 02) ;
- Difficultés en Haute-Loire pour obtenir des actions de tiers temps par le médecin de prévention (CHSD 43) ;
- Dans le cadre des visites médicales des agents de la DDSV, les membres du CHS s'interrogent sur la différence de traitement entre les personnels du secteur privé et les personnels de la DDSV, au regard de l'obligation faite par la réglementation à l'employeur de vérifier l'aptitude des agents à manipuler des denrées alimentaires [la DDSV 57 a adressé un courrier au MAP en ce sens] (CHSD 57) ;
- Difficultés dans l'utilisation du 1/3 temps (CHSD 87).

\*

## **CHS locaux ayant répondu au questionnaire** (dans l'ordre des départements)

### **commissions des établissements de l'enseignement technique agricole**

- 01 : EPL de Bourg-en-Bresse
- 02 : EPL de Crézancy
- 05 : EPL des Hautes-Alpes à Gap
- 07 : EPL d'Aubenas
- 10 : Lycée forestier de Croigny
- 11 : Lycée Charlemagne à Carcassonne
- 13 : EPL d'Aix-Valabre
- 14 : Lycée agricole Le Robillard
- 14 : EPL de Vire
- 15 : Lycée Louis-Mallet à Saint-Flour
- 17 : Lycée agricole de Bourcefranc-Le Chapus
- 17 : LPA Chadignac à Saintes
- 17 : Lycée agricole Georges-Desclaude à Saintes
- 18 : EPL de Bourges
- 19 : EPL de Tulle-Naves-Cornil
- 19 : EPL de Brive-Objat
- 2B : EPLEFPA de Borgo
- 22 : Lycée agricole du Mené à Merdrignac
- 22 : Lycée de Kernilien-Guingamp à Plouisy
- 22 : LPA de Caulnes
- 25 : Lycée de Besançon (Granvelle) à Dannemarie-sur-Crête
- 25 : ENIL de Besançon-Mamirolle
- 26 : Lycée horticole de Romans
- 26 : EPL de Bourg-lès-Valence
- 27 : Lycée Gilbert Martin, Le Neubourg
- 28 : LEGTA de Chartres La Saussaye
- 29 : LEGTA de Morlaix-Suscini
- 29 : EPL de Quimper-Brehoulou
- 29 : LEGTA de Châteaulin-Kerliver
- 30 : LEGTA de Nîmes-Rodilhan
- 32 : EPLEA d'Auch-Beaulieu-Lavacant
- 33 : LPA La Tour Blanche à Bommès
- 33 : EPLEFPA de Bordeaux-Blanquefort
- 33 : Lycée viticole de Libourne-Montagne
- 35 : Lycée agricole de Rennes-Le Rheu
- 35 : LPA de Saint-Aubin du Cormier
- 38 : EPL de La Côte Saint-André
- 38 : EPL de Grenoble Saint-Ismier
- 38 : EPL de Vienne-Seyssuel
- 38 : LPA de Voiron

- 42 : EPL de Montbrison
- 42 : EPL de Roanne-Chervé
- 42 : EPL de Montravel-Villars
- 45 : EPL de Beaune-la-Rolande Bellegarde
- 45 : LEGTA de Le Chesnoy Les Barres
- 49 : EPLEFPA Edgard-Pisani à Montreuil-Bellay
- 50 : LEGTA de Coutances
- 51 : Lycée viticole de la Champagne à Avize
- 52 : EPL de Fayl-Billot
- 52 : EPLEFPA Edgard Pisani à Chaumont-Choignes
- 54 : LEGTA de Meurthe-et-Moselle (Nancy-Malzéville)
- 56 : EPLEFPA de Pontivy
- 56 : EPL de Saint-Jean Brévelay / Hennebont
- 57 : EPL de Metz-Courcelles-Chaussy
- 58 : LEGTA de Nevers-Challuy
- 58 : LEGTA de Cosne
- 58 : LPA de Plagny
- 61 : EPLEFPA d'Alençon-Sées
- 65 : EPL de Vic-en-Bigorre
- 65 : Lycée Adriana de Tarbes
- 66 : LEGTA de Perpignan à Theza
- 68 : EPL de Rouffach
- 69 : EPL de Lyon-Dardilly
- 69 : EPL de Saint-Genis-Laval
- 69 : EPL de Saint-Jean d'Ardières / Belleville
- 72 : Lycée La Germinière à Rouillon (Le Mans)
- 73 : Lycée agricole de Chambéry à La Motte Servolex
- 73 : LPA de Cognin
- 74 : LPA de Contamine-sur-Arve
- 74 : ENILV de La Roche sur Foron
- 76 : Lycée du Bois à Envermeu
- 76 : CFPPA de Fauville-Vatine
- 76 : Lycée agricole d'Yvetot
- 79 : EPLEFPA "Les Sicaudières" à Bressuire
- 79 : Lycée agricole de Melle
- 80 : EPL de la Haute-Somme à Péronne
- 80 : EPL de la Baie de Somme à Abbeville
- 80 : Lycée agricole d'Amiens-Le Paraclet à Cottenchy
- 82 : EPL de Montauban
- 83 : Agrocampus de Hyères-les-Palmiers
- 84 : Lycée viticole d'Orange
- 85 : LEGTA de Luçon-Pétré
- 86 : Lycée Kyoto à Chasseneuil-du-Poitou
- 86 : EPL de Montmorillon
- 86 : EPLEFPA de Poitiers-Venours à Rouillé
- 90 : EPL Lucien Quelet à Valdoie
- 974 : EPL de Saint-Joseph (Réunion)

### **CHS départementaux**

- |                        |                         |                        |
|------------------------|-------------------------|------------------------|
| • 01 (Ain)             | • 26 (Drôme)            | • 45 (Loiret)          |
| • 02 (Aisne)           | • 28 (Eure-et-Loir)     | • 47 (Lot-et-Garonne)  |
| • 03 (Allier)          | • 29 (Finistère)        | • 50 (Manche)          |
| • 05 (Hautes-Alpes)    | • 30 (Gard)             | • 52 (Haute-Marne)     |
| • 06 (Alpes-Maritimes) | • 31 (Haute-Garonne)    | • 55 (Meuse)           |
| • 07 (Ardèche)         | • 34 (Hérault)          | • 56 (Morbihan)        |
| • 11 (Aude)            | • 35 (Ille-et-Vilaine)  | • 57 (Moselle)         |
| • 16 (Charente)        | • 37 (Indre-et-Loire)   | • 60 (Oise)            |
| • 19 (Corrèze)         | • 38 (Isère)            | • 61 (Orne)            |
| • 2B (Haute-Corse)     | • 42 (Loire)            | • 62 (Pas-de-Calais)   |
| • 21 (Côte d'Or)       | • 43 (Haute-Loire)      | • 65 (Hautes-Pyrénées) |
| • 22 (Côtes d'Armor)   | • 44 (Loire-Atlantique) | • 67 (Bas-Rhin)        |



- 68 (Haut-Rhin)
- 70 (Haute-Saône)
- 72 (Sarthe)
- 74 (Haute-Savoie)
- 82 (Tarn-et-Garonne)
- 83 (Var)
- 84 (Vaucluse)
- 85 (Vendée)
- 87 (Haute-Vienne)
- 88 (Vosges)
- 89 (Yonne)
- 971 (Guadeloupe)

### CHS régionaux

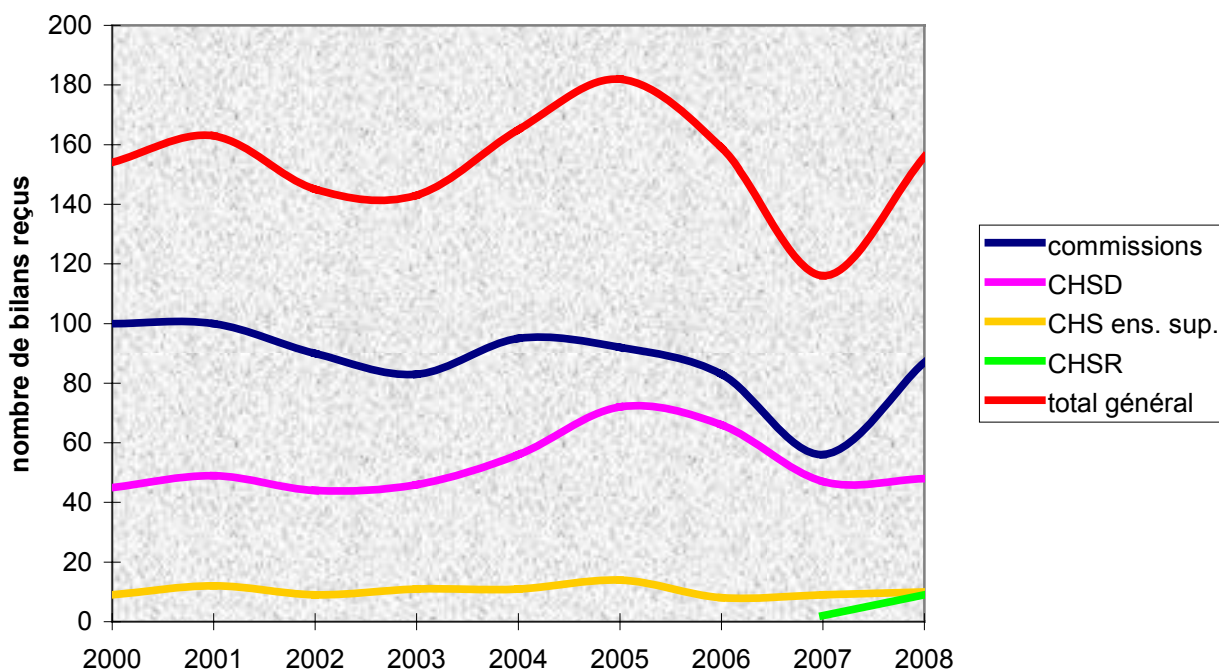
- 13 – PACA
- 21 – Bourgogne
- 34 – Languedoc-Roussillon
- 35 – Bretagne
- 59 – Nord-Pas-de-Calais
- 63 – Auvergne
- 67 – Alsace
- 69 – Rhône-Alpes
- 86 – Poitou-Charentes

### CHS des établissements de l'enseignement supérieur et assimilés

- ENFA Toulouse (31)
- ENV de Toulouse (31)
- Agrocampus Ouest (35)
- AgroParisTech Nancy (54)
- ENITA de Clermont-Ferrand (63)
- ENGEES Strasbourg (67)
- ENV de Lyon (69)
- INFOMA de Corbas (69)
- ENSP de Versailles (78)
- ENV d'Alfort (94)

### autres CHS

- CHS AC Toulouse-Auzeville
- CHS spécial AC (sites parisiens)



### **TAUX DE RETOUR DE L'IMPRIME 2008 COMPLETE :**

- ▶ Commissions des établissements de l'enseignement technique : 87/197 = ..... 44 %
- ▶ CHSD (en incluant Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon) : 48/99 = ..... 48 %
- ▶ CHSR : 9/22 = ..... 41 %
- ▶ CHS de l'enseignement supérieur et assimilés (INFOMA, CEZ) : 10/17 = ..... 59 %
- ▶ CHS AC : 2/2 = ..... 100 %

**TAUX GLOBAL : 156/337 = 46 %**

